MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 2028 du 9 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : *INTJ1400026S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 98263 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325245S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er février 2014:

Claudon, Gérald	Nigend : 153 773	Numéro de livret de solde : 8 011 518

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er février 2014:

Ruffat, Mathieu	Nigend : 210 431	Numéro de livret de solde : 8 063 079

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2014:

Garnier, Benjamin	Nigend : 246 402	Numéro de livret de solde : 8 089 095
Gauthier, Florian	Nigend : 248 472	Numéro de livret de solde : 8 089 585

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2014.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
J.-P. Ridao